

La recherche d'un logement en location dans le Finistère

Ce document est un complément à la fiche Actuel CIDJ 5.21 « Louer ou acheter un logement » et ne peut être utilisé que comme tel.

SOMMAIRE

1 - Pour tout public

- Le logement dans le marché privé
- Le logement social
- L'hébergement temporaire

2 - Pour des publics spécifiques

- Salariés
- Jeunes 18 à 30 ans
- Etudiants et jeunes en formation
- Autres pistes

A CONSULTER :

L'hébergement temporaire dans le Finistère
Fiche Actuel Bretagne 5.232-29

Les foyers et résidences pour jeunes travailleurs dans le Finistère
Fiche Actuel Bretagne 5.230-29

L'hébergement social d'urgence et les accueils de jour en Bretagne
Fiche Actuel Bretagne 5.234

www.ij-bretagne/logement

Site logement du réseau Information Jeunesse en Bretagne

www.adil.org/29

Site de l'ADIL (Agence départementale d'information sur le logement) du Finistère

A la recherche d'un logement dans le Finistère, voici des pistes et des contacts dans le département.

1 - POUR TOUT PUBLIC

LE LOGEMENT DANS LE MARCHÉ PRIVÉ

OU TROUVER LES OFFRES DE PARTICULIERS A PARTICULIERS ?

■ Les offres sur Internet

www.ij-bretagne.com/logement

Site logement du réseau Information Jeunesse de Bretagne : annonces de particuliers à particuliers, bourse de colocation, informations et adresses utiles.

De nombreux sites Internet nationaux diffusent des annonces de particuliers à particuliers. Attention, des annonces de professionnels (agences, notaires...) sont également proposées : vérifiez bien la partie « contact ». Voici quelques exemples (liste non exhaustive) :

- www.leboncoin.fr
- www.vivastreet.fr
- www.pap.fr
- www.entrepaticuliers.com
- <http://annonces.ebay.fr>
- <http://chambrealouer.com>
- <http://location.annonceetudiant.com>
- etc...

Les journaux de petites annonces sont également présents sur le net. Voir ci-après.

A savoir :

Certaines communes proposent des offres en consultation sur place ou sur leur site Internet. Contactez-les pour en savoir plus.

■ En kiosque

La presse quotidienne et journaux gratuits de petites annonces peuvent également vous être utiles. Beaucoup sont désormais accessibles en ligne, vous pouvez ainsi les consulter quelque soit votre région d'origine.

Ouest-France (0,80 €)

Supplément « Samedi annonces » dans l'édition du samedi.
Offres aussi consultables sur :
-> www.ouestfrance-immo.com

Le Télégramme (0,80 €)

Cahier immobilier dans l'édition du mardi.
Offres aussi consultables sur www.letelegramme-immo.com

Paru Vendu (gratuit)

Paraît le lundi à 9h. Offres consultables sur -> www.paruvendu.fr.
N°gratuit : 0 800 102 102
- Edition Brest : 17, rue de Siam
- Edition Morlaix : 29, place Charles de Gaulle

- Edition Quimper/Châteaulin : 40, rue Saint-Mathieu à Quimper

A noter : d'autres journaux locaux peuvent avoir une rubrique immobilière ; l'ADIL 29 (Agence départementale d'information sur le logement du Finistère) les recense sur www.adil.org/29, rubriques « Se loger dans le Finistère » / « Louer un logement privé ».

OU TROUVER LES OFFRES DE PROFESSIONNELS ?

■ Les notaires

Les études de notaires mettent à disposition de nombreuses annonces. Les adresses des études de notaires sont à retrouver sur :

- **le site de la Chambre des notaires du Finistère :**

-> www.chambre-finistere.notaires.fr ;

- **le site du Conseil Régional des Notaires :**

-> www.notaires-ouest.com.

■ Les agences immobilières

Les agences immobilières servent d'intermédiaires entre le propriétaire et le locataire. Elles proposent des offres, organisent les visites, rédigent et planifient la signature du bail. Elles peuvent parfois être gestionnaires du logement pour le compte du propriétaire. Vous ne payez rien tant que vous n'avez pas trouvé l'appartement de vos rêves (contrairement aux marchands de liste : voir paragraphe suivant).

Pour obtenir la liste complète des agences immobilières dans la commune qui vous intéresse, il suffit de taper « Agence immobilière » sur www.pagesjaunes.fr.

Sachez que certaines agences sont regroupées au sein de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), qui met à disposition sur un site Internet toutes les annonces de ces agences : www.immobretagne.fr (site FNAIM Bretagne) et www.fnaim.fr (site national).

■ Le journal Logic-Immo

Proposant des annonces de professionnels, il est en distribution gratuite toutes les 2 semaines dans des commerces, agences immobilières et en accès sur www.logic-immo.com.

■ Les centres de location ou « marchands de listes »

Moyennant rémunération préalable, ces organismes vous proposent un système d'abonnement à des listes de logements à louer proposés par des particuliers. Lisez le contrat avec attention avant de le signer et un original doit être remis au client.

Attention !

- Avoir accès à une "liste de logements" ne vous garantit pas de trouver une location à votre convenance, surtout si vous avez peu de temps pour chercher : le risque est de payer par avance pour un résultat aléatoire.

- Les associations de défense du consommateur recommandent régulièrement d'être vigilant car les listes se révèlent parfois périmées, les propositions réduites ou inadaptées à votre demande.

- Contrairement aux locations gérées par les agences ou les notaires, vous devrez traiter directement avec le propriétaire pour la rédaction du contrat de location et l'état des lieux.

LE LOGEMENT SOCIAL

Il existe plusieurs catégories de logements sociaux. Leur attribution ainsi que les loyers sont conditionnés par des plafonds de ressources et le délai d'attente peut être long.

Pour faire votre demande, vous pouvez déposer un dossier :

- auprès des organismes HLM (voir ci-après),

- auprès de la mairie de la commune où vous résidez ou celle où vous souhaitez vous installer,

CRIJ BRETAGNE – 4 bis cours des Alliés – 35000 Rennes – 02 99 31 47 48 – crij@crij-bretagne.com

- en téléchargeant le formulaire unique de demande (formulaire Cerfa n°14069*01) sur www.service-public.fr, rubriques « Logement » / « Location » / « Location d'un logement HLM ».

A savoir :

On vous demandera de renouveler votre demande chaque année vous devrez signaler tout changement de situation.

Ces logements à loyer modéré sont gérés par des organismes HLM (offices publics d'HLM ou sociétés anonymes) ayant un parc sur une ou plusieurs communes du département. Voici une liste non exhaustive de ces organismes :

- **Aiguillon Construction** (logements à Brest, Le Relecq-Kerhuon, Plouzané, Morlaix, ses alentours, Quimper et ses alentours)
02 98 46 12 13 - www.aiguillon-construction.fr

- **Armorique Habitat** (logements sur tout le département)
02 98 85 04 40 - www.armorique-habitat.fr

- **Coopérative le Logis Breton** (logements à Brest, Châteaulin, Morlaix et Quimper) - 02 98 55 81 91 - www.lelogisbreton.com

- **Espacil Habitat** (logements sur tout le département) - 02 98 43 30 83 - www.espacil.com

- **Foyer d'Armor / Groupe LB Habitat** (logements à Audierne, Quimper, Rosporden, Brest et Lesneven) - 02 98 45 24 46 - www.groupehbhabitat.com

- **OPH Brest Métropole Habitat** (logements à Brest, sur la CUB et ses alentours) - 02 29 00 45 00 - www.brest-metropole-habitat.fr

- **OPH Douarnenez Habitat** (logements à Douarnenez et communes environnantes) - 02 98 92 45 01 - www.douarnenez-habitat.fr

- **OPH Habitat 29** (logements dans tout le département)
02 98 95 37 25 - www.habitat29.fr

- **OPH Quimper Cornouaille** (logements à Quimper et ses alentours)
- 02 98 55 60 00 - www.opac-cornouaille.fr

A noter :

L'ADIL 29 (Agence départementale d'information sur le logement) recense ces organismes : liste et coordonnées à retrouver sur www.adil.org/29/, rubriques « Vous êtes locataires / Se loger / Se loger dans le Finistère / Louer un logement HLM ».

Contact :

ADIL 29

- A Brest : 14, boulevard Gambetta - 02 98 46 37 38

- A Quimper : 3, rue Jean Jaurès - 02 98 46 37 38

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h30.

L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Certaines structures d'hébergement proposent des locations à la semaine, au mois ou à l'année. La liste de ces structures est disponible sur la fiche Actuel Bretagne 5.232 : « L'hébergement temporaire dans le Finistère », consultable :

- au CRIJ Bretagne, dans les PIJ et BIJ (Points et Bureaux Information Jeunesse) de la région ; la liste du réseau IJ est à retrouver sur www.ij-bretagne.com, rubrique « Notre réseau » ou sur la fiche Actuel Bretagne 1.01 « Le réseau information Jeunesse » ;

- sur le site www.ij-bretagne.com/logement, rubrique « Offres de logement ».

Vous pouvez également contacter :

- les offices de tourisme qui pourront vous communiquer des listes d'hôtels, gîtes, chambres d'hôtes... sur le territoire. Consulter également le site www.tourismebretagne.com, rubrique « Dormir » ;

- certaines agences immobilières peuvent gérer des parcs de logements "étudiants" proposant parfois de l'hébergement temporaire ;

- certaines résidences privées accueillent tout public pour des durées variables.

-> Renseignez-vous aux Bureaux et Points Information Jeunesse des communes qui vous intéressent.

2 - POUR DES PUBLICS SPECIFIQUES

ETUDIANTS ET JEUNES EN FORMATION

SALARIES

■ Le logement social attribué par Action Logement (ancien « 1% logement »)

Salarié dans une entreprise de plus de 20 salariés, vous pouvez faire une demande auprès de votre employeur.

En effet, votre entreprise cotise à un organisme habilité par « Action logement » (Inical, Astria...), qui pourra éventuellement vous attribuer un logement.

-> En savoir plus sur www.actionlogement.fr ou auprès du responsable Action Logement de votre entreprise (responsable du personnel).

JEUNES DE 18 à 30 ANS

■ Les services logement

Certains organismes tels que les CLLAJ (comités locaux pour le logement autonome des jeunes) ont pour mission de favoriser l'accès au logement des jeunes.

Ils peuvent aider dans les recherches et démarches administratives (montage de dossier de demande d'aide au logement ...) et peuvent parfois disposer d'un fichier d'offres de location.

Comité Pour l'Habitat des Jeunes (CPHJ) - Réseau CLLAJ

29, rue de la providence - 29000 Quimper - 02 98 64 41 41 -

-> nadine.thomas@fondation-masse-trevidy.com

Du lundi au vendredi : 13h30-17h, sauf le mercredi.

Missions :

- Accueil, information et orientation pour tous sur le secteur du Pays de Cornouaille ;
- Suivi social lié au logement ;
- Gestion d'un parc locatif de 150 logements ;
- Accompagnement liées aux aides financières (FSL, Loca-Pass) ;
- Service déménagement solidaire "Tout en camion" pour personnes à faibles ressources.

■ Les Résidences Habitat Jeunes ou Foyers de Jeunes Travailleurs

Les RHJ ou FJT sont des espaces de vie accueillant principalement des jeunes de 16 à 30 ans, en cours d'insertion sociale et professionnelle (emploi, recherche d'emploi, formation...). Ces foyers peuvent proposer différents services : logement, restauration, information, animation, etc.

Consulter la fiche n°5.230-29 « Les foyers et résidences pour jeunes travailleurs dans le Finistère » pour connaître leurs coordonnées.

■ Habitat partagé intergénérationnel

Il s'agit d'une solution alternative d'hébergement qui propose de mettre en relation des jeunes en recherche d'un logement avec des seniors proposant une chambre libre à leur domicile.

Cet hébergement est mis à disposition à prix très réduit en échange d'une présence amicale et/ou de petits services rendus.

L'AILE (association d'Iroise pour le logement et l'entraide) - projet

« Tiss'âge » : 8, rue Michelet - 29200 Brest - 02 98 44 45 18

-> siege@aile29.org

■ Les CROUS et CLOUS

Logements en résidences universitaires

Les CROUS gèrent l'attribution de ces logements soumis à conditions de ressources et réservés aux étudiants.

Pour faire une demande de logement en cité universitaire :

- c'est entre le 15 janvier et le 30 avril ;
- remplir le dossier social étudiant (DSE) dans l'académie où vous étudiez ;

- se connecter sur <https://dse.orion.education.fr/depot/>

A noter : il n'est pas obligatoire d'être boursier pour être logé par le CROUS.

Annonces de logements

Le CROUS dispose d'un fichier d'offres de locations de particuliers sur la Bretagne. Service accessible gratuitement, uniquement avec la carte d'étudiant ou une attestation. Offres à consulter sur place ou sur www.crous-rennes.fr

CROUS de Rennes

7, place Hoche - CS 26428 35064 Rennes Cedex

02 99 84 31 31

-> www.crous-rennes.fr

- **Antenne à Brest** - Service logement, restauration, bourse

2, avenue Le Gorgeu - BP 88710 - 29287 Brest Cedex

02 98 03 38 78

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30. Fermé de mi-juillet à mi-août.

- **Antenne à Quimper** :

4, rue de l'Université (dans restaurant-cité universitaire) - BP 1722 - 29107 Quimper Cedex - 02 98 90 91 18

Du lundi au jeudi : 8h30-17h et le vendredi jusqu'à 16h. Fermé de mi-juillet à mi-août.

■ Les mutuelles étudiantes

La Mutuelle des Etudiants (LMDE)

- à Brest : 6, place de la Liberté,

- à Quimper : IUT - 2, rue de l'Université - Bât. A 3^{ème} étage N°3260 (dites « LMDE »)

-> www.lmde.fr

SMEBA

- A Brest : 32, rue du Pr. Langevin - brest@smeba.cimut.fr

- A Quimper : 4, place de Locronan

-> www.smeba.fr

Propose, en consultation gratuite, un fichier d'offres de location pour les adhérents à la Smeba. Disponible du 1er juillet au 30 septembre.

■ Résidences étudiantes

Attention, cette liste n'est pas exhaustive : n'hésitez pas à contacter le PIJ ou BIJ le plus proche pour obtenir des informations complémentaires.

A Brest

- Association ARPEJ

1360, route de Sainte-Anne du Portzic - 29280 Plouzané

02 98 31 46 50

Plusieurs résidences avec logements meublés en centre-ville

- Résidences Carnot

38, rue Carnot - 29200 Brest

Le Logis Breton - 58, rue de la Terre Noire - 29334 Quimper Cedex

02 98 55 81 91 - lologisbreton@lologisbreton.fr

-> www.lologisbreton.com

A Morlaix

- Résidence Le Menguen

Le Logis Breton - 58, rue de la Terre Noire - 29334 Quimper Cedex

02 98 55 81 91 - lologisbreton@lologisbreton.fr

-> www.lologisbreton.com

- Résidence Ty Dour

Habitat 29 - 15 rue Champ Le Goff - 29600 Morlaix

02 98 62 02 45 - habitat29@habitat29.fr

A Quimper

- Résidences jeunes des col-verts

2, avenue des Colverts - 29000 Quimper
02 98 55 16 00 - residences.colverts@wanadoo.fr
-> <http://residences-jeunes.com>

Logements au sein de 2 résidences avec T1 et T1bis meublés.

- Résidences de l'OPAC de Quimper-Cornouaille

85, rue de Kergestin - 29334 Quimper Cedex
02 98 55 60 00 - opac@opac-quimper-cornouaille.fr
-> www.opac-cornouaille.fr

4 résidences avec chambres et studios meublés

- Résidences des peintres de Cornouaille

2, rue Eugène Boudin - 29000 Quimper
02 98 64 10 74 - fjtquimper-etudiant@wanadoo.fr
T1 et T1bis meublés.

■ Les agences immobilières

Elles peuvent gérer des parcs de logements "étudiants" et dans certaines communes il existe des foyers religieux pour étudiants.

Renseignez-vous aux Bureaux et Points Information Jeunesse des communes qui vous intéressent. Consulter la liste du réseau IJ sur www.ij-bretagne.com, rubrique « Notre réseau » ou sur la fiche Actuel Bretagne 1.01 « Le réseau information Jeunesse ».

AUTRES PISTES

■ Le BIJ (Bureau Information Jeunesse) de Brest

4, rue Augustin Morvan à Brest
02 98 43 01 08 - accueil@bij-brest.org
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30-18h, le mercredi : 9h-18h et le samedi 9h-12h. Fermé le samedi pendant les vacances scolaires.

Le BIJ édite un guide gratuit « Jeunes à Brest », recensant notamment les informations et contacts à connaître pour se loger à Brest. Le guide est à disposition dans plusieurs points d'information à Brest et à télécharger sur www.bij-brest.org

■ Le service accueil de la Mairie de Brest et les mairies de quartier.

Mise à disposition pour tout public du guide « Mon logement à Brest ». Egalement à télécharger sur www.brest.fr, rubriques « Cadre de vie-Déplacements » / « Se loger ».

■ L'Office de tourisme de Quimper-Cornouaille

Place de la résistance à Quimper

02 98 53 04 05 - office.tourisme.quimper@wanadoo.fr
-> www.quimper-tourisme.com
Mise à disposition d'un fichier de logements sur Quimper et la Cornouaille. A retirer sur place ou envoi par courrier ou mail.